

LA GAZETTE  
DE



# JUPILLES

FORÊT DE BERCÉ

JOURNAL MUNICIPAL n° 54 – janvier 2023

## CONTINUONS DE FAIRE ENSEMBLE

Une année riche  
d'évènements et de partage



### TRAVAUX

Certains travaux exigent une demande de permis de construire, d'autres une déclaration préalable de travaux. Quelle est la différence ?



### MUNICIPALITÉ

Les décisions prises par les élus.  
Le travail engagé avec les habitants.



### FLEURISSEMENT

Jupilles récompensée par un premier prix et une première fleur !



### ÉVÈNEMENTS

Les festivités de fin d'année.

L'équipe municipale vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année



Que 2023 vous apporte la chaleur et les joies d'une vie douce à la campagne comme nous l'aimons tous à Jupilles.



L'année passée a été riche d'événements festifs et de moments de partage qui nous ont tant manqué en 2020 et 2021. Le comice agricole, après la rando-ferme, a été sûrement le point d'orgue de 2022. Mais les fêtes habituelles nous ont aussi comblés comme la fête du village, la kermesse de l'école, le bric-à-brac, les marchés du dimanche et les marchés étendus. Jupilles est définitivement un village actif et convivial que nos voisins proches ou plus éloignés aiment visiter ou passer un moment sympathique.

En 2023, nous espérons pouvoir initier de beaux projets d'investissements pour notre village, si les subventions et financements nous sont accordés. Nous avons déposé trois gros dossiers et attendons les retours pour lancer tout ou partie de ces projets : la rénovation énergétique des bâtiments communaux, le réaménagement du centre-bourg et la refonte de nos espaces de loisirs et d'activités. Nous souhaitons que les accompagnements financiers soient au rendez-vous pour embellir et construire l'avenir de notre beau village. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant.

## TRAVAUX

Heureuse et chaleureuse année à tous.

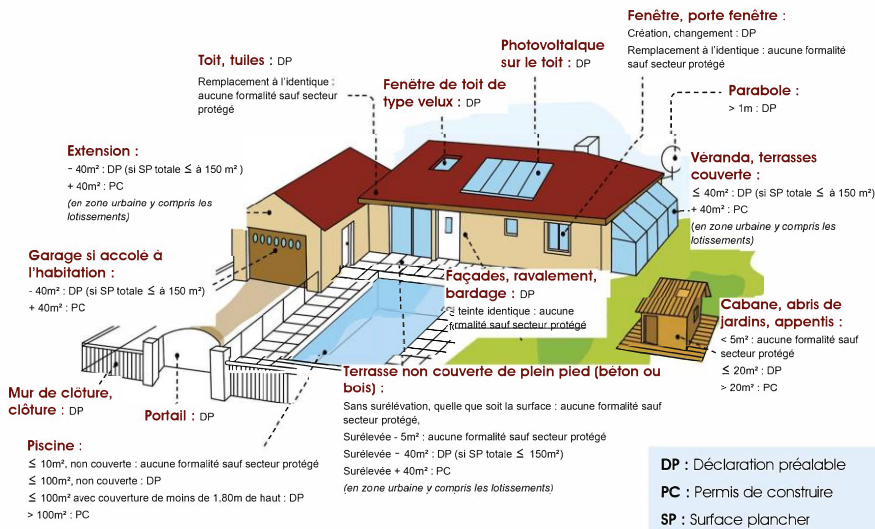
Les constructions ou travaux que vous envisagez peuvent être soumis à autorisations d'urbanisme.

Dans un premier temps, assurez-vous que votre projet est conforme aux règles du P.L.U.I (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) en le consultant soit en Mairie, soit en ligne : <https://www.loiruceberce.fr/le-plan-local-durbanisme-intercommunal-plui-approuve/>

Par exemple, si vous êtes situé en Zone Naturelle et Forestière, les règles de construction sont restreintes.

✓ Si vous avez un doute, n'hésitez pas à contacter la mairie ou à prendre rendez-vous avec l'élue en charge de l'urbanisme. Il est fortement conseillé de ne rien commander (matériaux, devis, etc.) avant d'avoir obtenu une autorisation de travaux.

Selon la nature de travaux, les autorisations à solliciter sont différentes :



### Un projet de construction... Envie d'aménager votre jardin ?

Prenez contact le plus en amont possible avec le CAUE. Les architectes et paysagistes concepteurs du CAUE vous reçoivent gratuitement, sur rendez-vous, pour vous conseiller sur tous vos projets de construction, d'extension, d'aménagement intérieur, de restauration, d'aménagement de jardin, de plantations, de traitement des limites, de terrasse ou d'adaptation du logement au handicap, de façon qualitative et dans le respect l'environnement.



### Les architectes et paysagistes concepteurs :

- vous aident à déterminer vos besoins et à réaliser une bonne insertion de votre construction dans le site environnant
- vous conseillent dans le choix des volumes, des matériaux, des couleurs
- vous guident dans vos démarches administratives



Rendez-vous à la mairie de Montval-sur-Loir 3ème vendredi du mois

Tel : 02 43 38 18 00 ou 02 43 72 35 31 - <https://www.caue-sarthe.com>

### Quelques obligations :

- La teinte des menuiseries des baies et des volets doit être en harmonie avec l'ensemble de la façade et de la toiture.
- Les volets roulants (et coffrages) ne doivent pas être installés en saillie de façade.
- L'emploi à nu de matériaux destinés à être recouverts (briques creuses, parpaings...) ainsi que l'emploi en façade de matériaux hétéroclites ou disparates et tous matériaux de récupération non prévus à cet usage sont interdits.
- Pour le bâti ancien, les ravalements doivent être exécutés en respectant les matériaux de façades d'origine sans atténuer aucun détail.
- Le recours à un architecte est obligatoire pour élaborer les plans de votre construction si sa surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.

### Le saviez-vous ?

La mairie paie au service du Droit d'Occupation des Sols un montant forfaitaire pour chaque dépôt d'autorisation. En 2021, le montant total reversé par la commune de Jupilles s'est élevé à 2683€.

### Dématérialisation des demandes :

Vous trouverez en ligne les documents nécessaires à vos autorisations ainsi que des aides pour les remplir : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221>

- ✓ Ces documents sont également disponibles à la mairie sur simple demande.
- Enfin, vous pouvez désormais déposer vos demandes par mail : [urbanisme.jupilles@orange.fr](mailto:urbanisme.jupilles@orange.fr)  
Le dépôt des dossiers en format papier restant valable.

# FLEURISSEMENT

L'équipe municipale, élus et agents, sont engagés dans l'amélioration du cadre de vie des habitants du village. Un bilan 2022 très positif avec des changements visibles.

**La démarche de labellisation "Villes et Villages Fleuris", label national de la qualité de vie, nous encourage et nous soutient dans nos actions et projets.**

En valorisant notre identité paysagère, la présence du végétal dans l'espace public, la préservation des ressources et la biodiversité, l'implication du citoyen, nous préparons l'avenir en adéquation avec le changement climatique et améliorons le bien être des habitants ainsi que l'attractivité touristique.

Toutes les plantations de vivaces en place ont bien supporté l'été caniculaire et les restrictions d'arrosage. Les tailles des haies sont plus douces et seulement une fois par an, en novembre. Les deux espaces tables et bancs de pique-nique installés au printemps, ont été appréciés par tous durant l'été.

**Des nouveaux espaces sont en cours d'embellissement par des plantations de vivaces :**

- La voie douce "allée des sabotiers" (rendre agréable ce passage piétons entre le parking de la Noue et la place du village)
- le jardin de l'église (création d'un espace de repos paysager dans le village avec mise en valeur du patrimoine historique sur des panneaux pédagogiques)
- le parking du cimetière (plantations grâce à des dons et récupération de plantes avec un objectif zéro achat)

**Nos efforts ont été reconnus :**

Le jury **départemental VVF** a récompensé Jupilles le 9/11/22 par trois prix :

- 1er prix pour le Lavoir Fleuri
- Félicitations pour la Mairie Fleurie
- Félicitations pour l'Ecole Fleurie

Le jury **régional VVF** a récompensé Jupilles le 29/11/22 par l'attribution de la **1<sup>ère</sup> fleur**.

Ce label est décerné pour 3 ans, un panneau sera installé à chaque entrée du village pour une bonne communication .

C'est un beau résultat pour notre commune, une valorisation du travail de nos trois agents, une reconnaissance des efforts des élus et des bénévoles qui se sont impliqués sur le terrain.

Pour tous les habitants et visiteurs touristiques c'est la garantie d'un environnement protégé.



## NOUVEAU : CABINET INFIRMIER

Ouverture d'un cabinet infirmier à Thoiré-sur-Dinan.



Le cabinet prend en soin les habitants de Jupilles, Beaumont-pied-de-bœuf, Flée et Thoiré-sur-Dinan.

- ✓ A domicile
- ✓ Au cabinet

16E rue Gabriel Guyon,

Contactez Bernadette et Julie au 06.38.19.36.52

## Pour la fin de l'année, Jupilles a fait briller les yeux des enfants et des plus grands.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir nos aînés pour le goûter de fin d'année.- Moment convivial autour d'un spectacle.



Le marché de Noël organisé par le Comité des Fêtes de Jupilles a réuni producteurs, artisans et associations, et le père Noël pour accueillir visiteurs et enfants.



Une innovation cette année grâce à nos producteurs du marché dominical : deux marchés nocturnes exceptionnels ont lieu les vendredi 23 et 30 décembre de 16h à 20h.

De bonnes occasions de faire ses courses avec de bons et beaux produits avant les réveillons.

## Plateforme de rénovation énergétique

**Isolation, changement de chauffage, installation de nouvelles fenêtres... Vous envisagez des travaux de rénovation énergétique mais ne savez pas par où commencer ?**

**Croissance Verte répond à toutes vos questions** (aides disponibles, professionnels compétents, financement...) **et vous accompagne tout au long de votre projet.**

Un site internet et un numéro de téléphone unique :

[valleeduloir.croissance-verte.net](http://valleeduloir.croissance-verte.net)



Contact  
02 52 70 09 82

La plateforme regroupe

- ✓ des articles sur divers sujets autour de la rénovation énergétique,
- ✓ un espace en ligne sécurisé pour suivre les étapes de son projet
- ✓ des outils d'évaluation et de simulation pour obtenir des premières estimations.

**Il est possible de prendre rendez-vous avec un conseiller pour être accompagné dans son projet.**

Croissance Verte a été conçue dans le but de garantir à tous une offre de services de qualité et des conseils non orientés par des objectifs commerciaux. Les conseillers en rénovation énergétique sont formés par l'ADEME. Les prestataires référencés sur la plateforme sont quant à eux tous des professionnels du bâtiment des Pays de la Loire certifiés RGE, qui s'engagent aux côtés de la structure à respecter un service et des travaux de qualité, et à délivrer des conseils objectifs.



100 % GRATUITE



SANS INSCRIPTION



SANS PUBLICITÉ



**illiwap**  
L'APPLI QUI CHANGE LA VIE !

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI !



## MUNICIPALITÉ

**Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. En application de cette clause générale de compétence, le conseil municipal est compétent pour adopter des délibérations dans des domaines très variés mais toujours à la condition que celles-ci relèvent d'un intérêt communal.**



### Les dernières décisions du conseil municipal concernent

- ✓ La fixation des tarifs 2023
- ✓ Les attributions de subventions aux associations pour 2022
- ✓ Une ouverture de ligne de trésorerie pour 2023

- ✓ L'adhésion au dispositif « Sentinelles de la Forêt »
- ✓ Ouverture de poste pour accroissement temporaire d'activité
- ✓ Modèle de convention avec des associations de Jupilles
- ✓ La mise à jour du règlement du cimetière
- ✓ Devis pour les travaux de mise aux normes de l'école
- ✓ Désignation d'un correspondant incendie secours
- ✓ Dossiers de DETR 2023
- ✓ Rapport d'activité 2021 de la CCLLB
- ✓ Taxe d'aménagement
- ✓ Devis branchement coffret électrique
- ✓ Facture des réparations du camion
- ✓ Délégation d'attribution du conseil municipal au Maire
- ✓ Voyage scolaire élèves de Beaumont-Pied-de-Bœuf

### Réalisation de panneaux « Patrimoine »

**3 panneaux ont été installés sur le jardin de l'église.**

Ils retracent l'histoire de ce quartier : l'église, la pierre à bannir, l'ancienne mairie/bureau de postes, les écoles.

Des habitants accompagnés d'élus ont travaillé ensemble pendant quelques mois. Un vrai travail collectif où chacun a apporté ses compétences :

- recherche de documents, de photos, dans les archives de la mairie, au diocèse, dans les anciennes gazettes
- rédaction, mise en page
- installation des panneaux par nos agents.

Le groupe est maintenant en train de travailler sur la Place Ricordeau.

*Si vous avez d'anciennes photos sur les fêtes, cavalcades, n'hésitez pas à nous contacter*



### Réunions publiques

**Régulièrement, nous vous proposons des moments de partages, d'informations sur les projets en cours.**

Les 2 dernières réunions publiques qui ont eu lieu en novembre et décembre derniers nous ont permis de vous présenter les 2 rapports du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), un sur l'aménagement du centre bourg et l'autre sur l'aménagement d'un espace de loisirs. Il y a eu de nombreuses questions, remarques et suggestions montrant l'intérêt des habitants pour ce sujet.

A l'issue de la 2ème rencontre, 3 groupes de travail ont été constitués :

- sur les demandes et besoins des enfants et des parents en matière d'équipements et d'activités
- sur l'articulation des bâtiments associatifs (foyer rural) et communaux (salle des fêtes)
- sur un éventuel arboretum (essences d'arbres...)

*Si vous avez des questions, suggestions à soumettre à l'un de ces 3 groupes, n'hésitez pas à nous en faire part, nous leur transmettrons.*

### Ouverture de la Mairie :

• Lundi 15h-17h45

• Mardi 09h-12h

• Jeudi 15h-17h45

• Vendredi 09h-12h

Permanence du Maire :

• Samedi 10h-12h

### Sur les réseaux :



## AGENDA



### JANVIER

**Samedi 7**

11 h Vœux de la municipalité

**Vendredi 20**

20h Réunion publique : parents, enfants, vos souhaits pour le village

### FEVRIER

**Mardi 21**

20h Conseil Municipal

**Dimanche 26**

09h - 13 h Marché d'hiver

09h - 13h Carnaval des assos

09h - 17h Bourses aux greffons  
Croqueurs de Pommes

### MARS

**Vendredi 17**

20h Réunion Publique

**Samedi 18**

Journée Internationale des Forêts  
Concert de l'école de musique

**Dimanche 19**

10h Jupilles - 11h Beaumont-pied-de-bœuf Cérémonie du 19 mars 1962

**Samedi 29**

réunion Publique / Fête d'halloween de l'APE

**Dimanche 30**

Bourse aux vêtements

### MAIRIE DE JUPILLES

18 rue du 8 mai 1945 - 72500 Jupilles  
02 43 44 11 15  
mairie-jupilles@wanadoo.fr